

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

DEPOSE AU GREFFE LE

Réservé
au
Moniteur
belge



22088190

12 JUL. 2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

Greffé

N° d'entreprise : **0830 455 206**

Nom

(en entier) : **PRESSING SERVICES MOUSCRON**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DE NEUVILLE 98 - 7700 MOUSCRON**

Objet de l'acte : Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 juin 2022

Les associés se sont réunis ce jour en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société.

La séance débute à 14h30

Sous la présidence de Monsieur Willocq Jacques, ci-après nommé.

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant respectivement le nombre d'actions ci-après indiqué :

1. Monsieur WILLOCQ Jacques, né à Leers-Nord le 28 juillet 1953, domicilié et demeurant à 7700 Mouscron, Rue de Neuville 98. N.N 53.07.28-095.33
Propriétaire de 3450 actions.
2. Madame SCARBEL Carole, née à Mouscron, le 16 novembre 1958, N.N 58.11.16-066.70 et demeurant, Rue de Neuville 98 à 7700 Mouscron.
Propriétaire de 1718 actions.
3. Monsieur WILLOCQ David, né à Kortrijk le 06 août 1982, N.N 82.08.06-185.55, domicilié en France à 92600 Asnières-sur-Seine, 9 Mail Camille du Gast.
Propriétaire de 1707 actions.

Le président expose :

-Que la présente assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

- o Transfert des actions
- o Fin de mandat des Administrateurs
- o Nomination d'Administrateurs
- o Transfert du siège social.

-Que tous les actionnaires sont présents ou représentés et que dès lors, il n'y a pas lieu de justifier l'envoi de convocations ;

-Qu'il n'existe pas de titulaires d'obligations nominatives, ni de titulaires de certificats nominatifs qui auraient été émis avec la participation de la société ;

-Que par conséquent, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer et décider de l'ordre du jour.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Ces constatations sont reconnues exactes par tous les membres de l'assemblée qui adopte la résolution suivante à l'unanimité des voix :

1° Transfert des actions :

Les associés décident de transférer les actions de la société Pressing Services Mouscron SCRL de la manière suivante :

à

-Monsieur Florin Alexandre :	5155 actions
-Madame Laevens Céline :	1719 actions
-La SRL "BEXCEL" :	1 action

Soit un ensemble de 6875 actions ou la totalité des actions représentatives des apports de « Pressing Services Mouscron »

Cette décision prendra cours le 01 juillet 2022

Conformément au code des sociétés, ce transfert d'actions fera l'objet d'une inscription au registre des actions.

2° Fin mandat des Administrateurs :

Les associés décident également de mettre fin au mandat des Administrateurs de :

- Monsieur WILLOCQ Jacques
- Madame SCARBEL Carole
- Monsieur WILLOCQ David

L'assemblée générale donne décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

Cette décision prend cours à partir du 01 juillet 2022.

3° Nomination des nouveaux Administrateurs :

Les associés décident de nommer comme Administrateurs de la société Pressing Services Mouscron SCRL, dont le siège social se situe Rue de Neuville 98 à 7700 Mouscron, inscrite à la BCE sous le numéro 0830.455.206 :

- Monsieur Florin Alexandre : N.N 82.07.14-019.71
- Madame LAEVENS Céline : N.N 81.10.23-140.68

Leur mandat sera exercé pour une durée illimitée.

4° Modification du siège social:

Les associés réunis ce jour décident à l'unanimité de modifier le siège social de la SCRL Pressing Services Mouscron, situé rue de Neuville 98 à 7700 Mouscron à la rue du Rucquoy 27 à 7700 Mouscron.

Cette décision prend cours à partir du 01 juillet 2022.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 15h30.